

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le huit janvier à dix-neuf heures cinq, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-CHAMASSY se sont réunis en session ordinaire, au nombre de 11 à la salle des fêtes, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 30 décembre 2023, sous la présidence de M. Roland DELMAS, Maire.

Présents : DELMAS Roland, DURAMY Jean-Luc, LLACER Jean-Michel, BORIE Arlette, FAURET Claude, RESENDE PEDRO Manuel, BOSEL Leendert, CIABRINI Edwige, GENDRON Karine, GAUX Denis, CORBEAU Jérémy

Excusés : LALBAT Sophie, BARSE Mathilde, VAN STOLK Anne, CARRE Laurent,

Le quorum étant atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte à 19 H 05.

Il invite ensuite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance, Mme Arlette BORIE est désignée à l'unanimité.

En préambule, M. le Maire indique au Conseil qu'il convient compte tenu du changement d'année de renuméroter les délibérations présentes sur la convocation comme suit : D 2023 43 en D 2024-1 ; D 2023 44 en D 2024-2 ; D 2023 45 en D 2024-3 ; D 2023 46 en D 2024-4.

Le Conseil approuve la proposition à l'unanimité.

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

M. le Maire donne lecture à l'assemblée du procès-verbal de la précédente séance qui est approuvé à l'unanimité.

II – DELIBERATIONS :**D 2024-1 – DETERMINATION DU PRIX DE VENTE DU CAMION PEUGEOT BOXER**

M. le Maire expose au Conseil municipal que suite à la mise en publicité de la vente du camion Peugeot Boxer de la commune, M. Jean-Michel LLACER a reçu plusieurs demandes.

Il convient de définir le prix de vente du camion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Fixe le prix de vente à 1300.00 €, en l'état,
- Autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à la conclusion de la vente

D 2024-2 – COORDINATION DE TRAVAUX GC TELECOM ET ELECTRIFICATION A LA MELONIE

M. le Maire expose au Conseil municipal que le SDE24 a retenu au titre du programme FACE S 2022 l'ouvrage « SECURISATION FILS NUS LA MELONIE ».

Afin de pouvoir continuer l'instruction du dossier, le SDE24 interroge le Conseil municipal sur la possibilité de coordonner les travaux avec l'effacement du réseau de télécommunication.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Souhaite coordonner les travaux de sécurisation électrique avec l'effacement du réseau de télécommunication.
- Demande au SDE24 la programmation des travaux de génie civil télécommunication en coordination avec les travaux d'électrification.
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'objet.

D 2024-3 : ALIENATION D'UN TRONCON DE CHEMIN RURAL

M. le Maire expose au Conseil qu'en application de l'article L 161-10 du code rural et de la pêche maritime, « lorsqu'un chemin cesse d'être affecté à l'usage du public, la vente peut être décidée après enquête par le Conseil municipal ».

Si la commune décide de céder le terrain, la délibération devra être prise dans un but d'intérêt général et le Maire devra faire effectuer une enquête préalable, la procédure sera ensuite celle de la vente après délibération de désaffectation et aliénation.

Après avoir pris connaissance du dossier d'enquête élaboré préalablement par un géomètre et après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal :

- Décide de lancer la procédure de vente,
- Décide de procéder à l'enquête publique préalable à la désaffectation pour aliénation,
- Charge M. le Maire de désigner le commissaire enquêteur par arrêté (art. R 161-25) sur une liste d'aptitude des commissaires enquêteurs établie par une commission présidée par le Président du Tribunal Administratif,
- Désigne la mairie de Saint-Chamassy comme le siège de l'enquête,
- Fixe la durée de l'enquête à 21 jours,
- Charge M. le Maire d'établir tout document et publicité légale nécessaire à la réalisation de l'objet,
- Précise que tous les frais inhérents aux démarches seront à la charge de l'acquéreur.

D2024-4 : DECISION MODIFICATIVE N°6 – DOTATION AUX AMORTISSEMENTS FOND DE CONCOURS C/2041582

Le Conseil municipal sur décision du Maire,

- Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023 sont insuffisants pour la régularisation des dépenses emprunts ;
- Décide de modifier l'inscription équilibrée en Euros comme suit :

Intitulés des comptes	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
VIREMENT DE CREDITS		
60612 – Energie Electricité	1 204.00	
6811 – Dotation aux amortis. Des immo. Corporelles et incorporelles		1 204.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 204.00	1 204.00
28041582 – Bâtiments et installations		1 204.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENTS		1 204.00

Le Conseil municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'objet.

III - COMPTE RENDU DES COMMISSIONS ET DES RÉUNIONS

✓ Travaux chemin du Luc : Deux devis ont été reçus suite à l'arrachement de la route par la chute d'arbres. La commune a décidé de faire les travaux en régie. Une économie d'environ 2000 € a été réalisée sur le devis le moins élevé. M. Jean-Michel LLACER a manié la mini-pelle, M. Manuel RESENDE PEDRO a coupé les arbres, M. Denis GAUX et le Maire ont tirés les bois. Temps de travail pour la voirie : 1 matinée. Temps total de travail des cantonniers : 2 jours. Il faudra attendre que le sol soit moins boueux pour ramener les billes de bois sur le bord de la route et reprendre la prairie.

✓ Conseil Syndical d'Irrigation AUDRIX / SAINT-CHAMASSY : Réuni le 11 décembre 2023, le Conseil syndical, pour faire face aux dépenses d'énergie, a procédé à une augmentation importante du prix du m3 d'eau (de 12 à 28 cts) et modéré du prix de l'abonnement. Cependant, suite aux projections budgétaires 2024, le Conseil Syndical sollicite ses communes adhérentes pour une participation.

Le Conseil étudie la possibilité d'ouvrir le réseau à l'année et ainsi offrir la défense incendie ; la faisabilité de l'extension de son réseau et fera des propositions en ce sens à Audrix et Saint-Chamassy ; la faisabilité de sécuriser sa prise d'eau dans la Dordogne par un busage en berge et une queue de carpe en rivière.

- ✓ Signalisation d'Initiative locale (SIL) de la CCVH : La CCVH n'a toujours pas transmis à la commune le dossier des emplacements et du coût définitif de l'opération. Les opérateurs privés ont tous reçu leur dossier.
- ✓ Commission de Contrôle des listes électorales : Réuni le 19 décembre, la commission de contrôle des listes électorales a procédé à 19 inscriptions (I) et 14 radiations (R) réparties comme suit : (I) suite à demande (emménagement) : 10 ; (I) d'office à 18 ans : 9. (R) suite à décès : 9 ; (R) suite à déménagement et inscription autre commune : 5. Le total des électeurs s'élève à 404 dont 203 électrices et 201 électeurs.

IV – AFFAIRES DIVERSES :

- ✓ Avis sur le tracé de la grappe de Cyrano du 21 avril 2024 – 600 participants : M. le Maire expose la carte avec le tracé proposé par les organisateurs. Le Conseil s'oppose au passage des motos dans le bourg et propose une route alternative. Aucune opposition pour le passage le matin et l'après-midi. Cependant, le Conseil souligne qu'il faudra être vigilants à ce que les organisateurs remettent les routes et les chemins en état après leur passage.
- ✓ Réception des travaux du chantier d'aménagement de bourg : Les travaux ont été réceptionnés sans réserve le 8 décembre 2023 lors d'une visite avec M. le Maire, M. Jean-Michel LLACER, le maître d'œuvre, le paysagiste et le conducteur des travaux de l'entreprise Muret. Certains endroits gardent l'eau lorsqu'il pleut beaucoup. M. le Maire invite les gens à signaler les problèmes observés et prendre des photos. Les factures DGD (Décompte Général Définitif) sont en cours de saisie. Les différentes démarches de demandes de subventions pourront alors être réalisées.

Questions diverses :

- ✓ Chemin de la Tuilière : un problème d'inondation a été signalé. M. le Maire se rendra sur place.
- ✓ Grotte des Clottes : M. Claude FAURET aimerait former un groupe de travail pour constituer un dossier afin d'avoir tous les éléments avant le vote du budget 2024. Des pistes de financements sont abordées. Le groupe de travail se réunira pour préparer la nouvelle rencontre avec le propriétaire, traiter la question de la source et de la zone humide.
- ✓ Toiture de l'école : la rénovation était prévue dans le budget 2023. Des devis vont être demandés avec l'installation éventuelle de panneaux photovoltaïques en 2024.
- ✓ Chemin aux Etangs du Bos : Une nouvelle rencontre avec les riverains doit être organisée pour évaluer les travaux et planifier une éventuelle intervention des cantonniers, dans tous les cas, il faudra que ce soit avant que la végétation ne repousse et la période de nidification. Le Coux-et-Bigaroque a déjà nettoyé sa partie. Cela permettrait d'offrir une belle boucle de randonnée.
- ✓ M. Claude FAURET a été interpellé au sujet d'une tombe dans le cimetière qui s'affaisse. Un procès-verbal avait été dressé avec les ayants droits. L'un d'eux s'est engagé à rénover la tombe, ce qui n'est toujours pas fait. M. le Maire va relancer la procédure.
- ✓ Route à la Queyzie : M. Manuel REZENDE PEDRO demande si les propriétaires ont répondu au courrier de la commune signifiant la dangerosité de certains arbres. M. le Maire précise que oui et qu'ils sont disposés à assumer leurs responsabilités, mais qu'ils sont en demande de contacts. M. Manuel REZENDE PEDRO leur donnera les coordonnées d'Alliance Bois. M. le Maire enverra les coordonnées du GIASC. Un arrêté sera déposé pour la fermeture de la route de Péchantouny pour la durée des travaux de sécurisation que la commune va réaliser en attendant.
- ✓ Prochain Conseil le lundi 5 février 2024.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close à vingt et une heures dix.
Publié le 18 janvier 2024